

FORMULE 8

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

(Loi sur l'exécution forcée des jugements pécuniaires, L.N.-B. 2013, ch. 23, par. 56(2))

Objet : Exécution forcée du jugement ci-dessous

Cour : _____

Débiteur judiciaire : _____

Créancier perceuteur : _____

Numéro du dossier de la cour : _____ Numéro du dossier du shérif : _____

Destinataire : _____

Adresse : _____

Comme l'autorise l'ordonnance ci-jointe, j'exige que vous fournissiez les renseignements suivants :

(signature du shérif)

(nom du shérif)

(date)

(adresse, numéro de téléphone, numéro de télécopieur et adresse électronique)

NOTE :

Les paragraphes 56(3) et (4) de la *Loi sur l'exécution forcée des jugements pécuniaires* édictent :

56(3) La personne qui reçoit la demande de renseignements prend, dans un délai de vingt et un jours, l'une quelconque des mesures suivantes :

- a) elle fournit les renseignements au shérif;
- b) elle l'avise par écrit qu'elle ne possède pas ces renseignements.

56(4) Si la personne qui reçoit la demande n'y répond pas ou y répond tel que le prévoit l'alinéa (3)b), le shérif peut, s'il croit qu'elle possède des renseignements sur les biens ou les ressources du débiteur judiciaire, demander au greffier en vertu de la partie 5 d'ordonner à la personne de subir un interrogatoire.